

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 JUILLET 2022 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE-RENDU

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Nombre de conseillers en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers présents | 10 |
| Nombre de votants | 14 |
| Date de la convocation | 6 juillet 2022 |

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),

Antoine AMBROIS, Marie-Madeleine AMBROIS, Elodie ARONDEL, Angéline BERTOT, Francis DISS, Louis GUILLOTTE, Elodie LEPETIT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Céline PLANQUE.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Dominique HAUCHECORNE (pouvoir à Louis GUILLOTTE), Jean-Noël LARONCHE (pouvoir à Marie-Madeleine AMBROIS), Marianne POTTIER (pouvoir à Antoine AMBROIS), Sophie QUESNOT (pouvoir à Francis DISS)

EXCUSES : Laurent BLED, Jean-Michel CAUCHOIS-LEMIERE, Alexia LAINE, Mary LESCELLIER,

ABSENTS : François LEPESQUEUX

Secrétaire de séance : Céline PLANQUE

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2022

Le procès-verbal du 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ Charte des plages sans déchets plastiques

Monsieur Francis DISS annonce aux membres du conseil que le ministère de la Transition écologique par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération du Cotentin propose aux communes du littoral d'adhérer à une charte « plages sans déchets plastique » comprenant 15 engagements notamment :

Sensibilisation :

- 1 - Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages
- 2 - Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés
- 3- Sensibiliser les enfants
- 4 - Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques
- 5 - Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique

Prévention :

- 6 - Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements
- 7 - Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires
- 8 - Proposer des animations
- 9 - Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables
- 10 - Promouvoir l'utilisation de matériaux durables

Ramassage, nettoyage, collecte et tri :

- 11 - Promouvoir ou organiser des événements
- 12 - Equiper l'entrée ou la sortie des plages avec des containers de tri et des poubelles
- 13 - Adapter la fréquence de ramassage
- 14 - Pratiquer un nettoyage raisonné
- 15 - Former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages

L'engagement propose 3 paliers d'engagement soit

- Palier 1 : 5 engagements
- Palier 2 : 10 engagements
- Palier 3 : 15 engagements

Cette charte a été signée le 15 juin dernier, niveau de palier 1 soit 5 engagements (n°4, n°6, n°10, n°13 et 14)

3/ Tarifs des repas des aînés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas des aînés à 40 € pour les personnes nées après 1957.

4/ Subventions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide, de verser une subvention de 500 € au Comité des fêtes de Gouberville.

5/ Modification budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la modification budgétaire ci-dessous :

Dépense d'investissement, chapitre 20 immobilisations incorporelles, article 2046 – attributions compensation investissement : + 11 000.00 €

Dépense d'investissement, chapitre 21 immobilisations corporelles, article 2111 – terrains nus : - 8 000.00 €

Dépense d'investissement, chapitre 23 immobilisations en cours, article 2315 – immobilisations en cours voirie : - 3 000.00 €

6/ Attribution d'un capital décès suite au décès d'un agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le versement du capital décès de Monsieur Gérard DABOVILLE d'un montant de 31 518.72 euros à son ayant-droit selon les modalités.
- Prend acte que ces crédits sont inscrits au budget communal de l'exercice 2022

7/ Affaires et questions diverses

Parking du Hameau de la Mer : Céline Planque demande si la commune peut sensibiliser les utilisateurs du parking enherbé pour que l'espace de stationnement soit optimisé.

Projet du parking de la Mairie : Céline Planque demande si l'aménagement du parking «Place Gustave Lamache» est envisagé. Richard LETERRIER répond que ce projet d'investissement 2023 sera présenté en octobre prochain aux conseillers.

Distributeur de pain à Gouberville : M Le Maire informe que les ventes trop peu nombreuses ne permettant pas de financer la location de la machine, la boulangerie FAFIN de Fermanville a donc décidé de faire enlever le distributeur à pain situé à Gouberville.

Bacs à marée : Richard LETERRIER informe les conseillers qu'il a été déposé dans les bacs à marée des ordures ménagères, des pots de peinture et de la tuile amiantée.

Parking des véhicules hors-gabarit : Richard LETERRIER informe les conseillers que les parkings réservés pour ces véhicules sont appréciés. Les utilisateurs remercient la commune pour ces aménagements.

Repas des aînés : Richard LETERRIER informe les conseillers que les dates retenues sont le dimanche 2 octobre et le jeudi 13 octobre au restaurant « La maison rouge ». Les invitations seront distribuées prochainement avec une réponse souhaitée avant le 22 septembre.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux horaires d'ouverture